

## La Semaine Provençale

*édition 2011*



**Le Printemps des Poètes**



**Sécurité  
routière**

régional

# Bientôt la Semaine Provençale !

La Municipalité est heureuse de vous présenter le programme de La Semaine Provençale, organisée par l'association *Lou Provençau au Vilàgi*, du vendredi 11 au dimanche 13 mars 2011.

L'exposition thématisée « *Artisanat, adresse et savoir-faire provençaux* » se tiendra à la salle Cézanne de l'espace la Croix, au Plan de Meyreuil, tous les jours de 10h à 18h.

**LA SEMAINE PROVENCALE EST PRESENTÉE DANS LE CADRE DU PRINTEMPS PROVENÇAL 2011.**

L'association vous déclinera les 4 sujets suivants :

- PIERRES TAILLEES
- SAVONNERIE ARTISANALE
- BRODERIE À POINT COMPTÉ
- PHOTOGRAPHIE D'ART

## Programme des projections de films :

Samedi 12 et dimanche 13 mars 2011, à partir de 15 h, salle Mistral - Espace la Croix.

« *Les Fontaines d'Aix-en-Provence* »

« *Sanary, mon bèu païs* »

« *le Potier d'argent* »

« *le mystère des bijoux FIX* »

par Henri Moret



Entrée gratuite

MANIFESTATION CO-ORGANISÉE AVEC L'OFFICE MUNICIPAL SOCIO-CULTUREL DE MEYREUIL

spectacle interactif

# Histoires ÉTRANGES et INQUIÉTANTES..

La Médiathèque est heureuse de vous proposer, vendredi 18 mars à 18h30, dans ses locaux, l'animation - spectacle « *Histoires étranges et inquiétantes* » d'Isabelle Lobet-Piron.

Un inspecteur vous entraîne dans une sorte de « Cluéo », un jeu d'enquêtes et d'énigmes. Tour à tour, devenez témoin d'une scène sordide ou co-enquêteur au sein d'une sombre affaire... Vous répondrez aux questions de l'inspecteur et l'aidez à reconstituer les ambiances (olfactives, sonores...).

Vous reconstituerez 4 affaires criminelles et passionnantes tirées de :

- « *Le gant de volupté* » de Jean Muno,
- « *Nuit d'épouvante en Toscane* » de Gabriel-Garcia Marquez (tiré du recueil "Douze contes vagabonds"),
- « *La tragique histoire du chevalier de Cabestaing* » (conte traditionnel de Catalogne),
- « *Chasseurs de vieux* » de Dino Buzzati (tiré du recueil de nouvelles "Le K").

Alors venez nombreux, l'inspecteur vous attend !

SPECTACLE TOUS PUBLICS À PARTIR DE 11 ANS  
FINANCÉ PAR L'OFFICE MUNICIPAL SOCIO-CULTUREL

Réservations : 04 42 58 10 47 ou à la Médiathèque



# Le Printemps des Poètes édition 2011

L'association *Chant Libre Meyreuil* organise à nouveau sur la Commune cette manifestation nationale. L'objectif ? Créer, bouger, rire et chanter... Collecter de la poésie pour la mettre en musique et la restituer par le chant.

## Dates et horaires des stages de chant

Vendredi 25 mars de 19h30 à 22h30  
Samedi 26 mars de 9h30 à 17h  
Dimanche 27 mars de 9h30 à 12h30

## Tarifs

Par personne : 40 €  
Couples : 35 €  
Supplément CD et partition : 10 €

## www.gratismuzik.org

écoutez l'ensemble du répertoire (format MP3), visionnez la partition (format .pdf) et téléchargez le tout. Entièrement gratuit.

## Inscriptions

Remise du CD de travail et des partitions. Merci de faire parvenir vos inscriptions accompagnées impérativement du règlement à :  
Association « *Chant Libre Meyreuil* »

Les Bastidons - Hameau des Lagiers - 13590 Meyreuil  
Tél. 04 42 58 07 26 - 06 82 04 49 77

**CONCOURS POÉSIE 2011:**  
Thème : "L'un et l'autre"  
Poésies des lauréats lues avant les concerts et mises en musique pour l'édition 2012  
A envoyer à [amplitude@wanadoo.fr](mailto:amplitude@wanadoo.fr)



### Nouveau conciliateur de justice

La Municipalité vous informe qu'un nouveau conciliateur de Justice, Juncos Willie, est arrivé. Il tient une permanence chaque lundi matin de 9h à 12h, en mairie de Meyreuil, sur rendez-vous uniquement.  
La prise de rendez-vous s'effectue auprès du service Accueil de la Mairie : 04 42 65 90 65. Il s'efforcera de développer, gratuitement, la pratique du règlement amiable des petits différends locaux entre particuliers ou entre particuliers et entreprises, tels que litige de locataire à propriétaire, de voisinage, de consommateur, de fournisseur à client, contestation de facture etc...

### A vos pinceaux !

**NOUVEAU CONCOURS DE PEINTURE AUTOMNE 2011**  
L'Ecole Municipale d'Arts lance un nouveau concours de peinture d'automne. Le thème 2011 sera "La fenêtre s'ouvre comme une orange - Le beau fruit de la lumière." extrait du poème Les Fenêtres de Guillaume Apollinaire. Ce concours est ouvert aux élèves de l'Ecole Municipale ainsi qu'à tout participant à partir de 7 ans.  
**3 catégories :** Enfant : de 7 à 11 ans, Jeune : de 12 à 17 ans et Adulte : à partir de 18 ans. Les candidats proposeront une œuvre au choix dans une technique libre. Les techniques mixtes sont autorisées. Exposition des œuvres du 13 au 16 octobre 2011, Salle Cézanne, espace La Croix. Remise des prix le vendredi 14 octobre à 18h.  
**Inscriptions : au plus tard le 16 septembre 2011**  
Hôtel de Ville - Service de la Jeunesse et des Sports  
04 42 65 90 50 - [l.rubio@ville-meyreuil.fr](mailto:l.rubio@ville-meyreuil.fr)

### Médiathèque

Le portage de livres à domicile aura lieu le lundi 14 mars 2011.  
**Renseignements et inscriptions à la médiathèque ou au 04 42 58 10 47**

### État civil janvier 2011

#### NAISSANCES

- Max Gaspar Paul Peters  
Né le 6 janvier 2011 à Aix-en-Provence
- Bastien Jean Giordano  
Né le 16 janvier 2011 à Aix-en-Provence
- Noam Stéphane Chudzik  
Né le 18 janvier 2011 à Aix-en-Provence

#### DÉCÈS

- Jeanne Meillier veuve Neveux, décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à Aix en Provence
- Marie Félicie Antonia Roberte Saurin veuve Baudry, décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à Aix-en-Provence
- Agnès Claudine Odette Arquier épouse Gonzalez, décédée le 13 janvier 2011 à Aix-en-Provence
- André Marie Jean Lamothe décédé le 13 janvier 2011 à Aix-en-Provence
- Maurice Catoni décédé le 13 janvier 2011 à Marseille
- Jean Julien Liency décédé le 22 janvier 2011 à Meyreuil
- Stanislav Novak décédé le 28 janvier 2011 à Aix-en-Provence

### Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le jeudi 17 mars de 15h à 19h à l'Espace la Croix.

### Le CCFF "recrute" !

Le Comité Communal Feux de Forêts de Meyreuil recrute ses bénévoles pour la saison 2011 (de début juin à fin septembre). Les candidats devront être des personnes motivées, aimant le travail en équipe et très disponibles en semaine - notamment durant les mois de juillet et août pour assurer les patrouilles de surveillance incendie sur le territoire Communal. Les candidatures, sous forme de lettres libres, sont à envoyer à :  
**Monsieur Le Maire**  
**Allée des Platanes - 13590 Meyreuil**  
Elles seront étudiées par la Commission compétente.

### Centre aéré primaire avril

Le centre aéré primaire (6-12 ans) aura lieu du **lundi 18 au vendredi 29 avril 2011**.  
Les dossiers d'inscriptions seront disponibles à l'Hôtel de Ville à compter du 28 février 2011. Une fois complétés et accompagnés du paiement, ils seront à retourner à l'Hôtel de Ville, le vendredi 25 mars 2011 au plus tard (hors mercredis). Dans le cadre de l'organisation du centre aéré, la Municipalité procède au recrutement des animateurs et du Directeur. Les candidatures sont à envoyer à : Monsieur Le Maire - Allée des Platanes - 13590 Meyreuil.

### Elections cantonales

Les prochaines élections cantonales se dérouleront les 20 et 27 mars 2011.

  
**Pharmacies**  
renseignements / gardes de nuit  
**3 2 3 7 (24/24h)**

### Rappel concours Villes et Villages fleuris

Nous vous rappelons que le concours est ouvert aux maisons individuelles, aux appartements et aux établissements professionnels disposant d'un fleurissement (et/ou d'un jardin potager visibles de la rue ou par les voisins. Chaque participant au concours se verra remettre lors de son inscription des bons de réduction :  
Pépinière Sainte Victoire : - 30 % sur les poteries ;  
Villa Verde : - 20 % sur une importante sélection de produits ;  
Giordano : - 10 % sur tous les végétaux ;  
Lydia Bazar : - 10 % sur les végétaux d'extérieur.  
**Les inscriptions au concours sont ouvertes du 14 février au 13 mai 2011.** Inscriptions gratuites.  
**Evaluation par un jury communal :**  
vendredi 27 mai 2011.  
**Les prix :**  
**1<sup>ER</sup> PRIX : UN VOYAGE A MARRAKECH + VISITE DES JARDINS YVES SAINT-LAURENT POUR 2 PERSONNES**  
**2<sup>EME</sup> PRIX : UNE MINI-SERRE**  
**3<sup>EME</sup> PRIX : UN PARASOL DÉPORTÉ**  
**Inscriptions : Hôtel de Ville - Services Techniques**  
**04 42 65 90 54 ou 04 42 65 90 42**

# Sécurité routière : quoi de neuf ?

## Les nouveautés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

### Immatriculation des 2 roues de moins de 50 cm<sup>3</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, tous les scooters et les cyclomoteurs de 50 cm<sup>3</sup> et plus, circulant sur les voies ouvertes à la circulation, devront posséder une carte grise et une plaque minéralogique. Cette décision fait suite à la création, le 15 avril 2009, du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Tous les scooters et cyclos, qu'ils aient été achetés neufs ou d'occasion, sont concernés si leurs propriétaires veulent circuler avec ces véhicules sur la voie publique.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, circuler avec un 50cm<sup>3</sup> non immatriculé sera passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe, et d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 750 euros.

### Formation obligatoire pour les "125"

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les titulaires du permis voiture (B) devront suivre une formation de sept heures pour pouvoir conduire un deux-roues de 50 à 125 cm<sup>3</sup> - moto ou scooter. Cette formation pratique et théorique sera dispensée par une école de conduite ou une association agréée. Les conducteurs ayant assuré et utilisé un deux-roues de ce type au cours des cinq dernières années en seront dispensés.

### Amende pour les cyclos débridés

Le Code de la route limite à 45 km/h la vitesse des cyclomoteurs (moins de 50 cm<sup>3</sup> de cylindrée). Dans la pratique, beaucoup de propriétaires débrident leur moteur pour rouler plus vite. Cette pratique est illégale et dangereuse. Selon une étude menée, en 2007, par les assureurs, 50 % des cyclomoteurs accidentés sont débridés. Depuis 2006, les vendeurs sont passibles de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en cas de débridage.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le conducteur d'un cyclo débridé risquera, lui, une amende de 135 €.

### Les droits du piéton renforcés

Lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste de façon claire - par un geste - l'intention de traverser une chaussée, les véhicules devront lui céder le passage, même en dehors d'un passage protégé. De même, dans une zone de rencontre ou sur une aire piétonne, le piéton est prioritaire. Cependant, il est à noter que le piéton doit impérativement emprunter un passage clouté s'il en existe un à moins de 50 mètres.

Le conducteur qui ne respecte pas ce principe de prudence « à l'égard du plus vulnérable » est passible d'une amende de 135 € et de la perte de quatre points sur son permis.

### Tourne-à-droite pour les cyclistes

Les collectivités ont désormais la possibilité d'autoriser le « tourne-à-droite » à certains carrefours. Dans ce cas, qui sera signalé par un nouveau panneau, les cyclistes pourront passer au feu rouge, en cédant le passage aux piétons qui traversent. Sinon, les cyclistes devront s'arrêter au feu rouge, comme tout le monde.

### Circulation des engins à moteur

- Les engins à moteur (mini-motos, moto-cross, pit-bike, dirt bike ou quads), dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h, et qui ne sont pas soumis à réception communautaire (ou réception CE), ne sont pas autorisés à circuler sur la voie publique et les lieux ouverts à la circulation. En cas de circulation sur la voie publique, ils sont passibles par l'article R 321-4al 3 du Code de la Route d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe de 135 euros.

**L'utilisation de ces engins est possible, mais dans des zones spécifiques :**

- Ces engins doivent circuler sur des circuits, parcours, terrains à usages sportifs ou des terrains adaptés (sous conditions).
- Ils ne peuvent être utilisés dans le cadre de randonnées ou de promenades empruntant des voies privées (routes, chemins, sentiers, layons), ni circuler en hors piste dans des espaces naturels.

En cas de non respect de cette réglementation, ils sont passibles selon l'article R-3 al 2 du Code Forestier, d'une contravention pénale de 5<sup>ème</sup> classe pouvant atteindre 2 500 euros.

## Les rappels

### Sanctions en cas de défaut d'assurance

Ne pas assurer un véhicule terrestre à moteur est un délit.

Le propriétaire risque donc, entre autre :

- une amende de 3 750 €,
- une suspension du permis de conduire (jusqu'à 3 ans),
- l'annulation du permis de conduire et l'interdiction de le repasser pendant 3 ans (au plus),
- l'interdiction de conduire certains véhicules, même s'ils ne nécessitent pas le permis de conduire,
- la confiscation du véhicule.

### Pour en savoir plus :

Police municipale - Centre administratif - Plan de Meyreuil - 06 77 85 90 71  
Gendarmerie Gardanne - 04 42 58 30 10  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Meyreuil info

Directeur de publication :  
Robert Lagier

Conception / Impression  
Imprimerie Grignan

Crédits Photos :  
Mairie de Meyreuil

Rédaction :  
Audrey Potesta

PARUTION LE 15 FÉVRIER 2011

[www.ville-meyreuil.fr](http://www.ville-meyreuil.fr)